

L'Administration Territoriale et le Fonds du Bien-Être Indigène

PAR

Henri BECKERS

Ingénieur, Secrétaire-général du Fonds du Bien-Être Indigène

Extrait de :

PROBLÈMES d'AFRIQUE CENTRALE

BULLETIN TRIMESTRIEL
DE L'ASSOCIATION DES ANCIENS
ÉTUDIANTS DE L'INSTITUT UNIVERSI-
TAIRE DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER
34, Rue de Stassart - BRUXELLES

N° 17 — TROISIÈME TRIMESTRE 1952

L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET LE FONDS DU BIEN-ÊTRE INDIGÈNE (1)

par Henri BECKERS

Ingénieur, Secrétaire-général du Fonds du Bien-Être Indigène.

A. — INTRODUCTION.

J'ai eu l'occasion, au cours d'une carrière coloniale commencée il y a bientôt 30 ans, de me trouver en relations continues de service avec le personnel territorial. Je tiens, dès l'abord, à exprimer mon admiration pour ce cadre d'élite, armature essentielle sur laquelle repose la responsabilité du développement de notre Colonie, et j'estime devoir préciser que j'apprécie tout particulièrement les fonctionnaires territoriaux qui ont reçu l'excellente formation de l'Université Coloniale. J'ajouterai que mon principal collaborateur à Bruxelles et notre directeur général en Afrique sont tous deux d'anciens chefs de promotion de l'Université Coloniale.

Cette digression tend à prouver que le F.B.I. souhaite une étroite collaboration avec l'administration territoriale et est bien préparé à comprendre les desiderata de cette administration.

Il arrive cependant que des administrateurs territoriaux aient l'impression que le F.B.I. ne recherche pas toujours cette collaboration et se désintéresse de leurs suggestions. Je souhaite démontrer qu'il ne s'agit là que d'un malentendu et d'une méconnaissance des moyens d'action réels du F.B.I.

Je ne m'arrêterai pas à l'exposé des dispositions légales qui constituent la base de notre institution ni à l'énumération des réalisations du Fonds. Il me paraît plus intéressant d'essayer d'analyser le mécanisme intérieur de notre institution et les faits concrets dont il nous a fallu tenir compte.

B. — CIRCONSTANCES QUI ONT DETERMINE L'ORIENTATION ACTUELLE DES ACTIVITES ET DE L'ORGANISATION DU F. B. I.

1° Objectif prévu par l'arrêté organique.

L'article 2 de notre arrêté constitutif impose comme objectif « toutes réalisations destinées à concourir au « développement matériel et moral de la société indigène *coutumière* au Congo belge et au Ruanda-Urundi ».

Il faut convenir qu'un pareil objectif est extrêmement vaste.

Tant de choses en effet concourent au développement matériel et moral des populations.

(1) Le sujet de cet article a fait l'objet d'une conférence à l'I.N.U.T.O.M.

Développement matériel veut dire d'abord alimentation saine et substantielle c'est-à-dire production vivrière, élevage, pisciculture.

Développement matériel veut dire accroissement des ressources économiques : cultures industrielles, valorisation des produits, routes permettant leur transport à bas prix jusqu'au port fluvial ou jusqu'au rail, entreposage conditionné pour éviter la dépréciation des produits.

Développement matériel signifie encore amélioration de l'hygiène, logement confortable, eau potable, lavoirs, lutte contre les endémies, lutte contre la mortalité infantile, hôpitaux, maternités, ambulances...

Développement moral, c'est tout l'enseignement, l'évangélisation, l'éducation, utilisant tous les moyens d'action : livres, cinéma, radio, sports ; c'est encore le service social, la formation de la femme comme mère de famille, comme fermière par les écoles ménagères, les foyers sociaux, les ouvriers.

De cette énumération très incomplète, il ressort que l'objectif du F.B.I. est sans commune mesure avec les ressources dont il dispose, ainsi que nous allons le voir.

Le Congo belge et le Ruanda-Urundi comptent une population d'environ 12 millions d'indigènes coutumiers éparpillés sur une étendue aussi vaste que la moitié de l'Europe.

Or, le F.B.I. dispose pour les années actuelles d'un budget de 300 millions de francs par an.

Cela paraît une bien grosse somme et l'on comprend que ceux qui se sont laissés hypnotiser par ce chiffre aient imaginé qu'une pluie d'or allait leur permettre de réaliser tous leurs rêves.

Mais cette pluie ne serait plus qu'une vapeur imperceptible si elle devait s'étendre sur toute la Colonie. En poussant cette justice distributive jusqu'au paradoxe, nous disposerions de 24 fr. par an par indigène nous permettant d'accorder à chacun, de temps en temps, une brique de savon en épuisant ainsi la totalité de nos ressources. Rien de constructif ne résulterait d'un pareil éparpillement.

D'autre part, nous avons l'obligation de gérer nos crédits et d'en contrôler sur place l'utilisation. En les éparpillant dans tous les territoires du Congo et du Ruanda-Urundi, nous serions amenés à un gonflement de nos dépenses d'administration et de comptabilité c'est-à-dire de nos frais généraux que l'on nous reprocherait avec raison.

2° Zones d'action.

Notre Conseil d'Administration a donc estimé sage de concentrer les efforts dans un petit nombre de régions et de les affecter à un petit nombre d'objectifs.

Mais le choix des régions était fort délicat. En fait, on ne peut pas citer un seul territoire du Congo dont l'équipement soit entièrement satisfaisant. Partout se posent des problèmes importants et urgents. Chaque administrateur territorial, chaque commissaire de district, considère que son fief est le plus intéressant, le plus méritant de toute la Colonie ; c'est un sentiment très honorable, qui prouve le feu sacré qui les anime. Il en résulte très logiquement que les fonctionnaires dont le territoire n'a pas été choisi par le F.B.I. ont l'impression que le F.B.I. les oublie et qu'une injustice est commise.

3° Années de démarrage.

Ce malentendu a été aggravé par la situation créée dans les débuts de notre institution.

Le Conseil d'Administration du Fonds a été nommé et s'est réuni pour la première fois en février 1948. Pour des raisons majeures, le Ministre des Colonies a demandé qu'un premier programme d'exécution soit déjà lancé en 1948 et qu'un programme complet portant sur 300 millions soit élaboré en quelques mois en vue de l'exercice 1949.

Le Fonds n'avait pas encore d'agents en Afrique à ce moment. Vous comprendrez que l'on n'étudie pas un champ d'action aussi étendu en quelques mois et sans un personnel qualifié et expérimenté sur place.

Aussi, pour répondre aux vœux du Ministre, le F.B.I. ne pouvait utiliser qu'une solution de fortune : demander à tous ceux qui étaient susceptibles de réaliser rapidement des travaux répondant aux buts du Fonds, de présenter leurs projets.

Cet appel a été entendu au-delà de nos espérances ; de très nombreux projets ont été hâtivement dressés par les services du Gouvernement et par les institutions intéressées.

C'est ainsi que dès ses débuts, le F.B.I. a pu faire acte de présence à la Colonie.

Mais cette hâte a eu des conséquences dont l'écho n'est pas encore amorti :

a) Tous les candidats ont cru qu'une manne céleste allait s'abattre sur la Colonie ; ils ont rêvé aux milliards dont le F.B.I. avait été doté, et la déception fut grande lorsqu'ils constatèrent que le Fonds écartait un grand nombre de propositions d'abord parce que beaucoup d'entre elles, conçues trop précipitamment, n'étaient pas au point et surtout parce que les

ressources du Fonds ne pouvaient pas satisfaire tout le monde. Il y eut beaucoup d'appelés et peu d'élus... c'est-à-dire beaucoup de mécontents.

b) Les services du Gouvernement s'imaginèrent que le F.B.I. était un roi fainéant qui se déchargeait sur eux de toute la besogne. Vous verrez tantôt ce que nous avons fait depuis pour dégager les services du Gouvernement des tâches que nous avions dû leur confier au début.

4° Plans décennaux.

En 1949, le Département des Colonies a élaboré le plan décennal du Congo belge. Cette synthèse s'imposait pour mettre de l'ordre et voir clair dans le degré d'urgence des travaux indispensables au développement de la Colonie.

Le Ministre des Colonies a demandé au F.B.I. de prendre une part dans l'exécution de ce plan. Elle a été complétée depuis en fonction du plan décennal du Ruanda-Urundi.

En 1949, la fondation fut ainsi amenée à circonscrire les objectifs précis auxquels nous pouvions nous attacher. Nous avons accepté de réaliser des travaux bien définis, figurant dans les plans décennaux du Congo belge et du Ruanda-Urundi pour un montant global de 1.750.000 francs, répartis sur dix ans.

En quatre ans, à fin 1952, nous aurons réalisé 52 % de nos engagements dépassant donc nos obligations.

Mais ce choix des objectifs a eu pour conséquence inévitable d'écarter des projets intéressants à l'échelle locale, dont les administrateurs de territoire voyaient l'utilité immédiate.

5° Dépenses nécessaires pour l'extension à toute la Colonie de la réalisation d'un seul de nos objectifs.

Je voudrais préciser l'énormité de ces dépenses et des moyens d'action nécessaires. Choisissons par exemple le problème de l'eau potable.

L'équipement des villages en eau potable exige une étude préalable des terrains superficiels par un ingénieur géologue qui détermine la profondeur de la nappe phréatique, la possibilité des résurgences, les puits artésiens, l'importance des retenues d'eau en saison sèche, les caractéristiques du matériel de sondage, etc...

Ensuite, les conducteurs de travaux et puistiers européens procèdent à des sondages d'essai, organisent les chantiers de fabrication des cuvelages et dalles en béton armé ; les types de pompes sont choisis en fonction des différentes profondeurs et débits à prévoir ; le fonçage des puits et leur revêtement peut alors être entamé par des équipes à éduquer patiemment pour ces travaux difficiles et souvent dangereux. Les emplacements sont choisis en tenant compte de

la densité de la population et du coût des travaux.

L'expérience nous a appris que le coût d'un puits équipé ou de fontaines aménagées s'élève en moyenne à 100.000 francs.

Si nous estimons à 50.000 le nombre de villages du Congo belge et du Ruanda-Urundi à équiper, la dépense s'élèverait donc à 5 milliards de francs. Il s'y ajoute l'équipement des hôpitaux, maternités et écoles. Pour ceux-ci, il ne peut plus être question d'une pompe à main mais il faut prévoir une moto-pompe et des conduites d'amenée. En moyenne, l'équipement d'un hôpital rural revient à un million de francs.

On peut donc estimer en première approximation à une dépense de l'ordre de 7 milliards de francs la fourniture d'eau potable aux populations rurales.

Il apparaît donc que même si le F.B.I. réservait toutes ses ressources à cet unique objectif, il n'arriverait pas encore à satisfaire la moitié de nos territoire d'Afrique. En outre, le recrutement du personnel européen qualifié nécessaire à l'exécution d'un programme de cette importance est impossible actuellement.

En deux ans, la mission hydrologique de notre fondation a installé 5.000 fontaines et abreuvoirs dans l'Urundi et quelques centaines de puits au Kasai et au Katanga. Elle entreprend en outre, actuellement, l'équipement d'une région où le problème de l'eau revêt une gravité exceptionnelle. Il s'agit de la région des laves en territoire de Rutshuru (Kivu) et dans le nord du Ruanda, région dont les terres sont riches et où la population est fort dense.

Le sol y est très perméable et, en saison sèche, on y voit couramment des femmes se rendre à 15 kilomètres de leur village avec une calebasse sur la tête et souvent un petit gosse agrippé à leur dos pour chercher une eau polluée ou encore céder des haricots pour un volume égal d'eau.

Pour remédier à une situation aussi navrante, il faudra capter des rivières, des lacs ou des marais en montagne et installer des centaines de kilomètres de conduites en ciment armé. La réalisation de cette tâche est certes éminemment du bien-être indigène mais il est aisé d'imaginer les dépenses et la durée des travaux.

Or, de tous les coins de la Colonie, on réclame l'intervention du F.B.I. dans le domaine de l'eau potable et on nous reproche de ne pas pouvoir intervenir partout à la fois.

6° Personnel technique du F.B.I., mis à la disposition des autorités territoriales.

Divers administrateurs territoriaux avaient espéré que le F.B.I. mettrait à leur disposition

des techniciens chargés de construire des ponts, de bâtir des dispensaires, écoles, etc...

Nous avons essayé d'appliquer cette formule et avons été amenés à y renoncer.

Il n'est possible à l'heure actuelle que d'engager des techniciens débutants. Pendant plusieurs années, ceux-ci doivent être constamment guidés, ils doivent apprendre la langue indigène, s'initier à la conduite des travailleurs, former les chefs d'équipe. Il faut les loger, s'occuper des achats de matériaux et de l'organisation des chantiers, recruter, payer, nourrir les auxiliaires indigènes, gérer les crédits.

Ces tâches représentent un surcroît de travail pour l'administrateur territorial en contre-partie d'une aide médiocre au début.

D'autre part, un agent qui a en poche un contrat avec le F.B.I. et qui dépend du personnel de la Colonie sans en avoir les prérogatives se trouve dans une situation hybride qui a donné de sérieux déboires.

La seule solution rationnelle revient à ne fournir ces techniciens que dans nos zones d'action où notre directeur régional, sur place, assume la responsabilité entière des travaux.

7° Le F.B.I. est-il le fonds du bien-être des Européens ?

Cette boutade a été parfois utilisée au sujet du F.B.I.

A moins d'utiliser des chiffres fantaisistes, jeu auquel certaine presse s'est parfois amusée, il est facile de démontrer qu'elle est exactement le contraire de la réalité.

Le personnel du F.B.I., en Belgique comme à la Colonie, du sommet de la hiérarchie aux emplois subalternes, est soumis au barème du Gouvernement, dont l'application est sévèrement contrôlée par la commission des parastataux.

Mais ce personnel, engagé sans statut, ne bénéficie ni du régime de pension des fonctionnaires ni de la stabilité de carrière et des chances d'avancement de ces derniers.

Cela signifie qu'en pratique, les situations offertes représentent par rapport aux emplois officiels un manque à gagner d'environ 30 %. Il en résulte que le F.B.I. trouve difficilement des candidats expérimentés en dehors des fonctionnaires fin de carrière et bénéficiant donc d'une pension coloniale, ce qui ne peut pas leur être reproché puisqu'elle leur reste évidemment acquise aussi lorsqu'ils s'engagent dans le secteur privé ou s'installent comme colons. Parmi les débutants à la Colonie, bon nombre quittent le service du Fonds quand ils ont acquis quelque expérience après une période de service de trois ans.

Cela suffit à démontrer l'inanité de la boutade,

à moins que l'on n'attache de l'importance au fait par exemple que le Fonds met un frigidaire à la disposition de ses agents résidant en brousse, ce que le Gouvernement ne procure pas à ses fonctionnaires, ou qu'il leur fournit un véhicule lorsque leur service l'exige.

A moins aussi que l'on ne veuille valoriser l'intérêt professionnel et humain de la tâche à laquelle se consacre le personnel du F.B.I., intérêt tel qu'un certain nombre de ses collaborateurs persévèrent à servir le Fonds, ce qui leur fait honneur.

Les frais généraux récurrents d'Europe et d'Afrique comprenant, entre autres, le coût du cadre européen et indigène y affecté, se sont élevés à 1,96 % des dépenses en 1951. Existe-t-il beaucoup d'organismes coloniaux qui aient des frais généraux aussi modestes ?

C. — ORGANISATION DU F.B.I. EN AFRIQUE.

Notre direction générale est installée à Léopoldville en exécution de l'article 19 de notre arrêté constitutif. Nos bureaux sont situés avenue de la 8e Armée où les personnes intéressées peuvent obtenir tous les renseignements utiles.

Notre état-major est réduit au minimum compatible avec une gestion correcte. Il comprend un directeur général et un adjoint qui, à tour de rôle, visitent sans cesse nos services et activités dans la Colonie. Un secrétaire et un comptable assurent la besogne administrative courante. Le bureau technique comprenant un ingénieur, un architecte et un conducteur de travaux, s'occupe de la préparation des plans et des cahiers des charges des constructions réalisées par nos services ainsi que de la vérification des devis de tous les travaux que nous subsidions. Cette méthode appliquée depuis l'an dernier a déchargé les services provinciaux des Travaux Publics de ces besognes que ceux-ci assuraient auparavant.

Dans chaque province, nous disposons d'un directeur régional qui coordonne notre action, prépare nos programmes et contrôle sur le terrain l'exécution de tous les travaux subsidés. Si l'on tient compte de l'étendue d'une province, de l'ordre de 15 fois la Belgique, et d'un budget annuel de l'ordre de 30 à 40 millions de francs par an, il faut reconnaître que l'on ne pourrait pas assurer ces tâches avec un personnel plus réduit.

Le directeur régional doit en outre assurer l'étude détaillée de la zone d'action massive et y gérer nos activités propres : personnel européen et indigène, achats de matériel, conduite des travaux. Il est aidé dans ce cas par un secrétaire-comptable chef de poste.

Je résumerai rapidement la situation de nos zones d'action.

La plus importante comprend les territoires de Kasongo et Kibombo au Maniema, choisie principalement pour les raisons suivantes : lutte contre la dénatalité inquiétante des Nkundu-Mongo et la mortalité infantile très élevée, éducation de masse en réaction contre les influences anti-européennes. Nous pouvons nous appuyer sur le développement du paysannat indigène particulièrement réussi à Kasongo. Nous y disposons dès à présent de trois médecins dont un spécialiste en pédiatrie et un spécialiste dans la question de la stérilité, ainsi que deux infirmières. Un très grand hôpital va être construit ainsi qu'un sanatorium qui disposeront de médecins spécialistes et d'une équipe d'infirmières. Nous avons pris en charge tout le service médical pour ces deux territoires.

De nombreux centres sociaux sont en construction ; dès 1953, nous disposerons d'une équipe sociale (infirmière visiteuse, assistante sociale et régente ménagère rurale). Tout l'équipement scolaire est entamé ; l'eau potable sera installée partout ; notre action prévue pour dix ans se développera progressivement.

Ensuite, je citerai le territoire de Befale dans la Tshuapa où nous développons une action similaire pour des raisons analogues.

Au Kasaï, nous équipons complètement la zone des paysannats des territoires de Bakwanga et Kanda-Kanda : eau potable, hôpital, dispensaires, centres sociaux, écoles, etc... Une équipe sociale commencera à travailler la région dès cette année-ci.

Au Katanga, nous équipons la région de Sandoa où nous avons construit entre autres une grande station d'élevage gérée par un médecin vétérinaire et un fermier.

En province de Léopoldville, après avoir, en quatre ans, complété entièrement l'équipement médical et scolaire des territoires de Thysville et Madimba et y avoir installé des stations agricoles, nous nous occupons à présent d'une région du Kwango (Feshi et Masi-Manimba).

Au Ruanda-Urundi, après avoir financé largement la construction des installations médicales et scolaires, nous avons décidé de prendre intégralement en charge l'équipement de tout le Ruanda-Urundi en eau potable, vaste programme qui coûtera 450 millions et qui est confié depuis 1950 à notre mission hydrologique comprenant une douzaine de spécialistes européens.

En dehors de cette action spécifique dans nos zones d'action massive qui a priorité dans nos préoccupations, nous poursuivons ailleurs la réalisation des objectifs retenus par notre Conseil

d'Administration que nous réalisons par le truchement de subsides (dans le cadre du plan décennal).

En résumé très bref, omettant bon nombre de nos interventions, ces objectifs comprennent :

1° Action médico-sociale :

a) Lutte contre la mortalité infantile par la multiplication des maternités, consultations de nourrissons, orphelinats, par la fourniture d'ambulances, d'aliments lactés, etc...

b) Création d'écoles d'infirmiers et d'aides accoucheuses ;

c) Equipement en eau potable dans les conditions exposées précédemment ;

d) Lutte contre la tuberculose, la bilharziose, la lèpre et la malaria, dans certaines régions.

2° Enseignement :

Nous donnons la priorité à la formation d'un cadre indigène rural : ateliers d'apprentissage artisanal, écoles professionnelles d'agriculture et écoles normales en milieu coutumier.

3° Economie rurale :

Nous citerons par exemple la mécanisation du traitement de la production agricole, la lutte contre l'usure des sols, le développement de la pisciculture et de l'élevage ; les coopératives et la construction de centres sociaux.

Le détail de toutes ces interventions se trouve exposé dans nos rapports de gestion.

Quant à la collaboration du personnel territorial à notre œuvre, elle concerne essentiellement nos zones d'action massive.

D'abord, pour chacune d'elles, une commission régionale consultative a été constituée pour la préparation des programmes ; les administrateurs des territoires intéressés en font partie et ont donc l'occasion d'y exposer leurs conceptions, de donner leur avis formel sur toutes les propositions examinées, de présenter eux-mêmes celles qu'ils ont eu l'occasion d'élaborer.

Ces propositions sont étudiées au préalable en collaboration étroite entre notre directeur régional et les autorités locales.

Au stade de l'exécution, la même collaboration s'avère indispensable. Pour qu'elle se réalise dans les meilleures conditions, nous avons décidé que nos directeurs régionaux résideront dans la zone d'action ; si cette mesure ne peut s'appliquer que progressivement, c'est uniquement parce que la construction des habitations demande un délai assez long.

La gravité de la crise du logement à la Colonie est connue ; l'on entend partout le même cri d'alarme : manque de ciment, man-

que de fer à béton, manque d'artisans qualifiés. Le F.B.I. n'y échappe pas. Construire par exemple à Kasongo en deux ou trois ans un grand hôpital, huit habitations européennes, un camp de travailleurs, un sanatorium, une ferme et des écoles est la quadrature du cercle.

Notre directeur général est convaincu comme nous de la nécessité d'une collaboration étroite, confiante et constante entre administrateurs territoriaux et représentants du F.B.I.

Il est évident que pour un administrateur désireux de promouvoir son territoire, c'est une aubaine inespérée que de voir le F.B.I. y injecter chaque année 10 à 30 millions de francs et y amener son personnel.

Sans doute, certains administrateurs ont été déçus de voir des propositions rejetées parce qu'elles s'écartaient des objectifs auxquels le F.B.I. a limité ses interventions.

Notre fondation dispose de moyens financiers modestes ; il nous faut bien circonscrire le cadre de notre action quel que soit l'intérêt des projets présentés.

Nos zones d'action massive concernent une douzaine de territoires. Partout ailleurs, le personnel territorial a l'impression que le F.B.I. s'en désintéresse. Nous ne pouvons affecter qu'environ un tiers de nos ressources en dehors des zones d'action et nous sommes tenus de réserver ce tiers en ordre principal à l'accomplissement de nos engagements dans le cadre du plan décennal qui a été établi à l'échelon du Gouvernement Général. Nous sommes donc souvent dans l'impossibilité matérielle de répondre à des desiderata très légitimes des autorités locales.

Espérons qu'au cours des années, progressivement d'autres territoires pourront être pris en charge et qu'un jour le Parlement songera à accroître nos ressources, ce qui est impossible dans la conjoncture internationale actuelle. Il nous faut d'autre part constater que le prix de revient des constructions par exemple, a doublé depuis 1947, c'est-à-dire en cinq ans. Comme nos ressources n'ont pas augmenté, cela signifie que nous ne pouvons déjà plus réaliser que la moitié de ce que nous envisageons il y a cinq ans.

On entend souvent dire à la Colonie que la procédure du F.B.I. est trop lente, plus lente même que celle de l'Etat alors qu'un parastatal devrait pouvoir agir avec rapidité. Habitué aux affaires industrielles, je suis le premier à le déplore. Mais vous en comprendrez aisément les raisons tout-à-fait indépendantes de notre volonté. Cela résulte de la nécessité de coordonner étroitement nos programmes avec ceux du Gouvernement dans lesquels ils s'imbriquent.

Nous exigeons par exemple que les projets concernant le programme 1954 soient fournis à nos directeurs régionaux avant le 1er octobre 1952 c'est-à-dire quinze mois d'avance. C'est évidemment exagéré à première vue. Mais voyons la procédure.

Les directeurs régionaux ont à s'occuper de gérer nos activités dans toute une province c'est-à-dire une région aussi vaste que la moitié de la France. Il leur faut se rendre sur place partout où des projets nous sont présentés et les étudier sur le terrain avec les intéressés. Ils doivent assurer cette tâche en même temps que leur gestion courante. Un délai de trois mois n'est pas exagéré pour cela à moins de gonfler nos frais généraux en augmentant le nombre de nos représentants régionaux.

En janvier et février 1953, se réuniront les commissions régionales chargées de donner leur avis sur ces projets. Ces commissions, comprenant toutes les personnalités parfaitement au courant des besoins des indigènes coutumiers, ont un rôle incontestablement utile.

Ensuite, les procès-verbaux des commissions seront soumis aux avis et considérations des services provinciaux, puis à ceux du Gouverneur Général. Cette procédure imposée par nos statuts, indispensable pour assurer la coordination signalée, exige en pratique 3 ou 4 mois. Cela paraît beaucoup, mais songeons que certains projets doivent être remaniés, donc renvoyés par les services du Gouvernement Général à ceux qui les ont préparés dans tous les coins de la Colonie et faire l'objet de plusieurs échanges de correspondance.

D'autre part, notre service technique doit contrôler tous les plans et devis. L'expérience nous a prouvé que ces contrôles se traduisaient par des économies se chiffrant à plusieurs dizaines de millions de francs.

Vers juin ou juillet 1953, Bruxelles recevra toute cette documentation représentant quelque 300 ou 400 projets avec plans, études et devis. Il s'agit alors pour le service métropolitain des études de coordonner cet amas de documents et de sélectionner les plus urgents, les plus utiles car en général le montant des demandes atteint le double de nos ressources.

Cette synthèse finale se traduisant par un gros volume de 250 pages concernant des travaux totalisant quelque 300 millions de francs est effectuée par notre service métropolitain qui ne comprend que trois agents tandis que ceux-ci doivent continuer à assurer la gestion courante. Elle exige donc à peu près deux mois de travail supplémentaire avant d'être soumise en septembre et octobre à notre Comité de Direction puis

à notre Conseil d'Administration qui arrêtent le budget et le programme définitifs.

Ceux-ci doivent encore être soumis à l'approbation ministérielle après avoir été étudiés par les services du Département des Colonies.

C'est donc en décembre 1953 que l'approbation sera acquise c'est-à-dire au moment où nous devrons passer à l'exécution.

J'ai cherché tous les moyens d'abrégier cette procédure apparemment lourde. A moins de modifier notre arrêté organique, je n'en vois vraiment pas la possibilité pratique.

L'énumération des réalisations du F.B.I. et les statistiques figurent dans les rapports de gestion. A fin 1952, nous aurons injecté pour près de 1.350.000.000 de francs de travaux dans la Colonie et au Ruanda-Urundi. C'est bien peu de chose à l'échelle de nos pays d'Outre-Mer et ces travaux n'ont rien de spectaculaire ; il vous faudra parcourir des centaines de kilomètres à travers la brousse et la forêt pour les découvrir.

Mais que l'on veuille bien songer aux conséquences humaines de cette modeste contribution : vies sauvées par nos hôpitaux, maternités, ambulances, consultations de nourrissons, distributions de lait ; vies sauvées par la lutte contre la lèpre, la malaria, la tuberculose ; enfants qui deviendront, grâce à nos écoles, nos centres sociaux et nos coopératives, des artisans, infirmiers, instituteurs, paysans prospères ; mères de famille sachant soigner leurs petits ; femmes qui ne devront plus se traîner à 15 km., avec unealebasse sur la tête et un gosse accroché à leur dos pour quérir un peu d'eau polluée.

Cela m'amène à dire quelques mots du problème humain à la Colonie.

L'édifice matériel bâti en cinquante ans au Congo par la Belgique est prodigieux.

Mon sentiment personnel est que, dans le domaine des relations humaines, il n'y a pas lieu d'être aussi satisfait.

Les vieux nègres que nous avons connus il y a 20 ou 30 ans, nous disent « le blanc ne nous connaît plus ; il ne nous aime plus ».

La défiance, la peur, la haine peuvent naître de cette ignorance réciproque.

Cette évolution s'explique aisément. Jadis, l'Européen voyageait par petites étapes, le long des pistes de brousse. Il logeait au village dans un gîte rudimentaire. Qu'y faire à la tombée du jour, éclairé pauvrement par une lampe-tempête, si ce n'est bavarder calmement avec le chef du village, les anciens et les jeunes groupés en cercle autour de soi ? Que faire de mieux pendant les longues heures de caravane que d'écouter deviser les compagnons de route ? Le Noir pou-

vait dire au Blanc qu'il connaissait « Yo adjali baba na ngaie » — « Tu es mon père ».

Maintenant, ce sont des voyages-éclair en auto, la vie de famille dans des habitations confortables, même en brousse. En dehors des affaires de service, on ne connaît plus les Noirs.

Dans les villes, la situation est encore plus grave ; il y a deux cités juxtaposées et complètement étrangères l'une à l'autre. On ne connaît même plus la famille de ses serviteurs. Il est probable par exemple qu'à Léopoldville, sur 13.000 Européens, il n'y en ait guère plus de 20 ou 30 (missionnaires non compris) qui, en dehors de leurs obligations professionnelles, s'occupent effectivement et activement des indigènes. Beaucoup ignorent le premier mot d'une langue indigène.

Un fossé profond se creuse. Je crains des réveils tragiques et je crois de mon devoir d'attirer l'attention des futurs administrateurs sur la gravité d'une telle évolution. Je voudrais leur

demander de faire le sacrifice de consacrer une partie de leurs loisirs à ce contact d'homme à homme, avec des Noirs qui ne soient pas nécessairement leurs boys ou leurs subordonnés immédiats. Cet effort est, au début, difficile et ingrat. Mais il est le seul capable d'apprendre à deviner l'âme noire, l'âme de ces pauvres hommes qui ont, comme nous, leurs petites joies et leurs souffrances, de ces hommes qui ont souvent beaucoup de bon sens. Je suis persuadé que nous pouvons y apprendre beaucoup plus que n'en révèle toute une bibliothèque. Ce contact entre hommes est seul capable de prévenir l'incompréhension réciproque génératrice de haine.

Je m'excuse de cette digression et revenant au F.B.I., je crois pouvoir conclure qu'à travers toutes les difficultés, notre institution a réussi en peu de temps à apporter un appoint modeste mais efficace à l'œuvre de la Belgique sur terre africaine.

Henri BECKERS.